



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE L'AMOPA 46 SAINT CERE LE 6 AVRIL 2019

Yves QUISSAC remercie chaleureusement Monsieur Pierre Destic, Maire de Saint Céré pour l'accueil qui nous a été réservé dans sa belle cité lotoise. Il associer également Monique Martignac à ces remerciements qui a su, par son action, organiser cette journée en ces murs et pour le temps de convivialité qui précéda nos travaux.

38 membres étaient présents ou représentés.

Auparavant, sans vouloir commencer cette journée plus tristement que nécessaire, le Président de la section lotoise a souhaité que nous partagions un temps de silence en mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté l'an passé et tout particulièrement Danièle Labrousse, notre trésorière, Christiane Molesin, membre du bureau consultatif et Guillaume Lecuivre, ancien DASEN du Lot, trop tôt disparus.

Cette rencontre annuelle, statutaire, a permis de nous retrouver pour faire le bilan de l'année écoulée et de jeter les bases de notre action à venir.

- Les actions menées en 2018
- Le 9^{ème} Trophée Alain Sourzac – Excellence Technique
- Bilan financier de 2018

Le Président de la section lotoise a tenu à souligner le travail des membres du bureau de la section qui, malgré les difficultés à surmonter, ont su apporter toute l'aide et le soutien nécessaires pour mener à bien la mission que vous lui aviez confiée le 7 avril 2018.

« Plus que jamais, alors que des menaces planent sur nos institutions, je suis demeure persuadé que seule l'éducation peut faire de nous les dignes membres d'une société régulièrement organisée.

Alors que la détention du savoir n'appartient plus à quelques-uns, il n'est même plus question aujourd'hui de transmettre des outils d'appropriation de ce savoir, mais plus que jamais, l'école doit être porteuse de valeurs d'émancipation de l'individu, par la compréhension du monde qui l'entoure, par la connaissance de l'autre, seule garante du respect mutuel, de la solidarité et de la fraternité.

Notre société n'a jamais tant possédé de moyens de communications et pourtant, on ne sait plus se parler.

Il nous faut donc participer à cette œuvre d'Utilité Publique qu'est la défense des valeurs qui sont les nôtres. C'est ce que vous défendez par votre engagement. C'est ce que notre section s'efforce de faire, avec ses faibles moyens pour passer ces fragiles témoins : citoyenneté, devoirs de mémoire, excellence, sens de l'écoute, maîtrise des langages et des techniques. »

Extrait des propos tenus par Yves Quissac en introduction.



I. Bilan des actions 2018 – par Yves Quissac

1. Le point sur les effectifs

- La section lotoise de l'Association compte 266 membres au 6 avril 2019 dont 148 membres actifs et 14 membres sympathisants à jour de leurs cotisations.
- Nous déplorons une démission formalisée pour raisons personnelles.
- Nous accueillons 8 nouveaux membres cette année parmi les récipiendaires 2018.

2. Le bilan des activités et des rencontres envers les jeunes

- Ces actions envers les jeunes demeurent, pour nous, un objectif prioritaire: par souci pédagogique, par coloration originale de notre section. C'est aussi une obligation pour une association d'Utilité publique qui peut faire bénéficier ses donateurs d'une déduction fiscale...
- La section a encouragé le 7^{ème} Rallye Citoyen à Figeac (et ce depuis la première édition). La section apporte aussi un don car cette action sert des finalités qui sont celles de l'AMOPA.
- La section a encouragé le Concours Résistance-Déportation le 6 juin 2018 à Cahors: «S'engager pour libérer la France ». En effet, la section AMOPA 46 est très attentive à ce concours, elle incite les élèves, dans la mesure de ses moyens, à participer, avec des prix composés de plusieurs livres, un don au Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot, à Cahors.
- La section a encouragé l'action «Les écoles qui chantent». Ce programme musical est une éducation aux valeurs de partage et de citoyenneté.
- 7^{ème} Rallye citoyen à FIGEAC le mercredi 23 mai 2018.
- Un beau défi renouvelé pour la 8^{ème} fois: le Trophée Alain SOURZAC - EXCELLENCE technique – remise des prix le mercredi 30 mai 2018.
- Concours de la Résistance et de la Déportation – le 6 juin 2018 à Cahors.
- Concours AMOPA « Jeune nouvelle » le 18 mai 2018 au Collège de Latronquière.
- Concours AMOPA « Nous, l'Europe ».
- Rocamadour « Ecrivains en herbe » dans le cadre de la 10^{ème} édition du Salon du Livre régional.
- Soutien du programme « des écoles qui chantent ».

3. Le bilan des activités et des rencontres envers nos adhérents

- Visite guidée de la ville de Gourdon le 7 avril 2018: des amopaliens guidés par Jean-Claude Soulié, se pressèrent ou bien s'attardèrent au hasard des portes du 17^{ème} siècle, des pierres du 12^{ème} siècle arrachées au château des seigneurs de Gourdon par édit royal, ou des jardins médiévaux réhabilités.
- La sortie d'automne le 13 octobre 2018: quarante amopaliens et sympathisants de la section lotoise se sont retrouvés pour une journée de découverte de quelques trésors du Lot et de l'Aveyron concoctée par Philippe Cormenier.



A l'invitation d'associations amies, nos adhérents ont pu assister à plusieurs conférences:

- « La GRANDE GUERRE: matrice des totalitarismes et de la violence politique du XXème siècle » par Laurent WIRTH.
- « Gaston MONNERVILLE: le Lot et Saint-Céré sur le parcours d'un républicain d'exception » par Jean-Pierre JOUFFROY.
- Conférences au Jardin littéraire de la Source Salmière.
- Animations relatives au Centenaire de la GRANDE GUERRE dans le canton de Gramat sous l'égide de Christiane BOUAT.

II. Le 9^{ème} Trophée Alain Sourzac-Excellence Technique – par Raymond Javellaud

Depuis sa création en 2011, le Trophée Alain Sourzac – Excellence Technique en est à sa neuvième édition.

Il permet, chaque année, la rencontre des élèves des classes des lycées professionnels, des lycées technologiques et des SEGPA du Lot.

Porté par la section lotoise de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, accompagné par la Société des Membres de la Légion d'Honneur du Lot et par l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole, ce projet est soutenu par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Lot.

Des groupes d'élèves de deux formations différentes ou complémentaires, doivent préparer un dossier de recherches sur un produit, un geste technique, un outil, un objet ou une coutume du patrimoine lotois.

Un cahier des charges et un barème précis guident élèves et professeurs dans l'élaboration de leur projet.

La maîtrise de la langue écrite et orale, la clarté de l'argumentaire, l'organisation des différents thèmes sont une part importante de l'évaluation. Ce dossier de présentation sert ensuite de support à une prestation orale réalisée par trois membres de l'équipe désignés par leurs pairs.

Pour cette neuvième édition six équipes sont engagées, 5 lycées sont concernées, deux projets seront travaillés sur deux ans.

La correction des dossiers aura lieu le mardi 21 mai 2019 au Lycée Hôtelier Quercy-Périgord de Souillac.

L'évaluation orale se fera le mercredi 22 mai 2019 au Lycée Léo Ferré de Gourdon.

La remise des prix aux lauréats est fixée au mercredi 29 mai 2019, à 14h30 dans la salle du Bellay à Souillac.





III. Bilan financier 2018 – par Chantal Biolé

Il a été décidé de regrouper les deux comptes de la section au Crédit Agricole, ce qui n'a pas été toujours très simple. Initié le 6 novembre 2018, ce transfert n'est toujours pas opérationnel aujourd'hui.

La trésorerie de la section fait apparaître un solde positif au 31 décembre 2018 :

1. Compte Utilité publique : 4 842,28 €

- Dépenses de l'exercice 2018 concernant la défense de la culture et de la langue française en France et à l'étranger.

Prix aux lauréats du concours « défense et illustration de la langue française »	60,00 €
Concours « Nous, l'Europe »	90,00 €
Concours « Résistance et Déportation »	342,46 €
Rocalivre	75,00 €
Concours « jeunes reporters »	30,00 €
total	597,46 €

- Dépenses de l'exercice 2018 concernant la jeunesse

Trophée Alain Sourzac n°8	5 836,51 €
Frais de promotion, repas de parrainage	2 040,70 €
Prix remis aux lauréats	3 795,81 €

- Recettes de l'exercice 2018

- Subventions et dons

Conseil Régional Occitanie	500 €
Conseil Départemental du Lot	1 000 €
Entreprise VELAN	700 €
SMLH 46	400 €
AMOMA 46	100 €
MAE	160 €
Dons des sympathisants	501 €

- Autres actions

Participation au dîner de parrainage	2 490 €
--------------------------------------	---------



- Bilan annuel de l'exercice 2018

Le solde négatif pour l'exercice 2018 correspond à un autofinancement des actions d'Utilité Publique par la section.

dépenses	recettes	solde
6 433,97 €	5 851,00 €	- 582,97 €

2. Compte Intérêt général : 5 319,23 €

- Dépenses de l'exercice 2018

Repas de l'AG	1 300,00 €
Sortie en Aveyron	1 486,00 €
Cérémonie de remise de distinctions	758,96 €
Publications	1 729,08 €
Frais de fonctionnement (fournitures de bureau- frais postaux – convivialité)	812,71 €

- Recettes de l'exercice 2018

Assemblée générale	1 148,00 €
Sortie en Aveyron	1 600,00 €
Décorations – médailles	454,00 €
Adhésions (quote-part reversée par le siège)	3 223,00 €
Remboursement d'affranchissement (fournitures de bureau- frais postaux – convivialité)	175,20 €

- Bilan de l'exercice 2018

Le solde positif sert à financer les actions d'utilité publique par la section.

dépenses	recettes	solde
6 086,75 €	6 940,20 €	853,45 €

Le solde définitif de l'exercice 2018 est de 270,48 € reporté sur l'exercice 2019.



En fin de réunion il est abordé le recouvrement des adhésions.

Il est demandé à l'unanimité que figure au compte-rendu de cette réunion le texte suivant destiné aux instances nationales :

« Les membres de la section lotoise l'AMOPA souhaitent vivement que soit évoqué au congrès de la Grande Motte les modalités de perception et de restitution des adhésions.

Pourquoi ne pas permettre aux sections qui procèdent à la collecte des adhésions de ne verser que la part revenant au national et ainsi conserver la quote-part de la section plutôt que d'attendre le mois de juillet pour ne percevoir qu'un tiers de cette quote-part ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h15. Les participants à l'assemblée annuelle sont invités à se rendre au restaurant l'Informel pour y partager le repas au cours duquel ils pourront entendre quelques chansons occitanes du répertoire du groupe Los Gojats del Porti interprétée par Yves Quissac.

Le Président

